

N° 251. — *ARRÊTÉ autorisant M. Gaudin à construire un four de boulanger sur son terrain sis à Papeete.*

Le Directeur de l'Intérieur,

Vu la demande faite par M. Gaudin à l'effet d'être autorisé à construire un four de boulanger dans l'enceinte de la ville de Papeete;

Considérant que l'enquête *de commodo et incommodo* ouverte à cet effet n'a été suivie d'aucune opposition à la construction dudit four,

ARRÊTE :

M. Gaudin est autorisé à construire un four de boulanger sur son terrain sis à Papeete, près du pont de l'Est, en se conformant aux règlements en vigueur dans la colonie.

Papeete, le 27 juin 1883.

Signé : GERVILLE-RÉACHE.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR :

— En date du 5 juin 1883 —

N° 252. — La démission donnée par M. Noël de son emploi de commis de 2^e classe du service des contributions est acceptée.

— En date du 6 juin 1883 —

N° 253. — Sont nommés pour entrer en fonctions le 15 juin 1883 :

M. Murgier, juge au tribunal supérieur de Tahiti, président par intérim de ce tribunal;

M. Martel (Henri-Julien-Brice-Marie), capitaine directeur d'artillerie, juge par intérim du tribunal supérieur de Tahiti.

N° 254. — M. Pinaudier, nommé président du tribunal de première instance de Nouméa par décret du 15 novembre 1882, cessera le 15 juin 1883 ses fonctions de président du tribunal supérieur de Papeete et embarquera à la même date sur le transport *Vire*.

— En date du 8 juin 1883 —

N° 255. — Le condamné Pardiès, actuellement détenu à la prison